

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR - TECHNICIEN DE RECHERCHE ET DE FORMATION CLASSE NORMALE - TECH CN	
Externe	Interne
<p><u>Conditions générales d'accès aux concours ITRF de catégorie B</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions <ul style="list-style-type: none"> • Se trouver en position régulière au regard du code du service national • Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction <ul style="list-style-type: none"> • Pas de limite d'âge <p>• Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'espace économique européen</p>
<p><u>Conditions particulières d'accès aux concours ITRF de Technicien de recherche et de formation classe normale - TECH CN - selon la nature du recrutement</u></p>	<p>Remplir les conditions de diplôme prévues par les statuts *</p> <p><u>Diplômes ou titres requis pour se porter candidat aux concours externes de techniciens de recherche et de formation classe normale - TECH CN :</u></p> <p>Diplômes et titres classés au moins au niveau 4</p> <p>-Baccalauréat général, technologique ou professionnel, -Brevet de technicien -...</p> <p>Les candidats non titulaires d'un des titres ou diplômes précités peuvent demander une équivalence au titre de leur expérience professionnelle</p> <p>La demande d'équivalence à remplir est fournie avec le dossier de candidature.</p> <p>Remplir les conditions d'ancienneté de services prévues par les statuts:</p> <p>-Etre fonctionnaire ou agent de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent ou de la fonction publique hospitalière, ou être militaire, ou être en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale; -Au moment des épreuves, être en activité, en détachement, en congé parental ou accomplissant le service national; -Justifier au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours de 4 années de services publics;</p> <p>Les conditions d'inscription doivent être remplies au 1er jour des épreuves d'admissibilité, à l'exception de la condition d'ancienneté, qui doit être saisie au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p>
	<p>* Sont exemptés de la condition de diplôme:</p> <p>- Les pères et mères ayant effectivement élevé ou élevant au moins trois enfants: Ils doivent joindre à leur dossier d'inscription une photocopie du livret de famille de l'ensemble des pages concernant les parents et les enfants. Dans le cas des familles recomposées, toutes les pièces permettant d'apprécier la situation doivent être fournies (jugement confiant la garde d'enfants, justificatifs d'octroi de prestations familiales, avis d'imposition...). Il n'est pas nécessaire qu'il y ait un lien de filiation entre le candidat et les 3 enfants.</p> <p>- Les sportifs de haut niveau: Ils doivent joindre une attestation délivrée par le ministre des sports spécifiant leur inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en cours de validité à la date de la première épreuve du concours.</p>